

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
14 AOÛT 2017
2017-08-14**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 août 2017 à 20 heures, heure ordinaire des assemblées.

Étaient présents : Messieurs Pierre-Michel Gadoury, Bernard Chassé, Denis Jeanson, Mario Tremblay et madame Annie Bélanger

Était absente : Madame Isabelle Desrosiers

Sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne

II Y A QUORUM

Le Maire monsieur Normand Champagne procède à l'ouverture de la présente assemblée.

2017-247

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le 3 juillet 2017

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QU : le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le 3 juillet 2017 soit et est adopté;

Adopté unanimement.

Le Maire monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et le Directeur général par intérim, monsieur Philippe Morin en fait lecture.

2017-248

Club de motoneige Guillaume Tell (N/D B-0249)

Madame Marie-Berthe Hénault directrice, nous fait parvenir une demande pour le renouvellement de notre commandite où le logo de la municipalité figure au-dessus de la carte des sentiers de motoneiges. Cette publicité est au coût de 200 \$ + taxes. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la Municipalité renouvelle sa commandite pour que son logo figure au-dessus de la carte des sentiers de motoneiges au coût de 200 \$ + taxes; l

QUE le Maire et le Directeur général par intérim soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-249

Terrain de balle (N/D B-1356)

Dans le but de financer une partie de la participation de son équipe au championnat canadien de ballon-balai, monsieur Olivier Archambault nous dépose une demande de location du terrain de balle la fin de semaine du 22, 23 et 24 septembre prochain, afin d'y tenir un tournoi de baseball. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

CONSIDÉRANT que le centre culturel est déjà occupé le samedi 23 septembre;

Il est proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la Municipalité ne peut donner suite à cette demande;

QU' : advenant une demande future, il est proposé à monsieur Olivier Archambault de rencontrer monsieur Philippe Morin directeur général par intérim afin de connaître et discuter des modalités de location du Centre culturel;

Adopté unanimement.

2017-250

9345-1334 Québec Inc. (0417-70-2570)

9345-1334 Québec Inc. dépose une demande afin de construire un pavillon et deux chalets sur son terrain sis au 1 000, chemin de la Montagne-Coupée. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les projets intégrés à vocation résidentielle, de villégiature ou de récréation. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : La Municipalité est favorable à la demande déposée par 9345-1334 Québec Inc. pour la construction d'un pavillon et deux chalets sur son terrain sis au 1 000, chemin de la Montagne-Coupée;

Adopté unanimement.

2017-251

Pierre-Michel Gadoury (0220-19-7041)

Monsieur Pierre-Michel Gadoury dépose une demande afin de reconstruire le garde-corps du balcon arrière de sa propriété sise au 186, rue Sainte-Louise. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

*Le conseiller monsieur Pierre-Michel Gadoury se retire de la table des délibérations, la demande le concernant personnellement

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la demande déposée par monsieur Pierre-Michel Gadoury de reconstruire le garde-corps du balcon arrière de sa propriété sise au 186, rue Sainte-Louise est acceptée;

Adopté unanimement.

2017-252 **Travaux de voirie 2017** (N/D B-2044)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise d'effectuer l'achat de glissières de sécurité auprès de Renoflex inc. au montant de 11 352,78 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la Municipalité entérine la décision prise d'effectuer l'achat de glissières de sécurité auprès de Renoflex inc. au montant de 11 352,78 \$ + taxes

Adopté unanimement.

2017-253 **Travaux de voirie 2017** (N/D B-2044)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise d'effectuer le changement de 2 ponceaux et les travaux connexes sur le chemin du Lac-Mondor, par les Entreprises Marcel Roberge au coût de 6950 \$ + taxes.

Il est proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la décision prise d'effectuer le changement de 2 ponceaux et les travaux connexes sur le chemin du Lac-Mondor, par les Entreprises Marcel Roberge au coût de 6950 \$ + taxes soit et est entérinée;

Adopté unanimement.

2017-254 **Travaux de pavage 2017** (N/D X-0352)

Suite aux demandes de soumission par invitation envoyées, entériner, s'il y a lieu, la décision prise d'accorder le contrat à Excavation Normand Majeau inc. pour les travaux d'asphaltage et d'ajout de dos d'âne sur divers chemins de la municipalité au coût de 38 061,37 taxes incluses, étant le seul soumissionnaire.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la Municipalité entérine la décision prise d'accorder le contrat à Excavation Normand Majeau inc. pour les travaux d'asphaltage et d'ajout de dos d'âne sur divers chemins de la municipalité au coût de 38 061,37 taxes incluses, ayant été le seul soumissionnaire à répondre à notre invitation;

Adopté unanimement.

2017-255

Travaux de voirie 2017 – Presqu'île Asselin (N/D X-0352)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise d'accepter l'offre reçue des services EXP inc. pour la réalisation des plans et devis pour la réfection du chemin de la Presqu'île Asselin, ainsi que l'appel d'offres au coût de 4 300 \$ + taxes. Suite aux recommandations de EXP inc., autoriser monsieur Bruno Gervais contremaître des travaux publics à procéder dans ce dossier, dès l'ouverture des soumissions qui aura lieu le 24 août prochain.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la Municipalité entérine la décision prise d'accepter l'offre reçue des services EXP inc. pour la réalisation des plans et devis pour la réfection de chemin de la Presqu'île Asselin, ainsi que l'appel d'offres au coût de 4 300 \$ + taxes;

QUE : Suite aux recommandations de EXP inc., que monsieur Bruno Gervais contremaître des travaux publics soit et est autorisé à procéder dans ce dossier dès l'ouverture des soumissions qui aura lieu le 24 août prochain;

Adopté unanimement.

2017-256

Relevés sanitaires 2017 (N/D X-0343)

Autoriser, s'il y a lieu, le paiement de la deuxième facturation pour la totalité des propriétés inspectées à la compagnie Imausar Environnement, au montant de 15 000 \$ + taxes et autoriser le Maire et le Directeur général par intérim à signer le chèque à cet effet;

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : soit autorisé le paiement de la deuxième facturation pour la totalité des propriétés inspectées à la compagnie Imausar Environnement, au montant de 15 000 \$ + taxes;

QUE le Maire et le Directeur général par intérim soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-257

Domaine Villeroy (N/D B-0062)

Suite au dépôt de l'expertise professionnelle faite par monsieur Miroslav Chum, ingénieur, soutenu par monsieur Bruno Gervais contremaître de la voirie, sur la problématique du drainage du secteur du domaine Villeroy, déterminer s'il y a lieu, les travaux à entreprendre afin d'améliorer le drainage de cette zone.

*Le Maire monsieur Normand Champagne se retire de la table des délibérations, compte tenu de lien de parenté avec certains demandeurs

*Le conseiller monsieur Mario Tremblay agit à titre de Maire suppléant

AYANT pris connaissance du rapport préliminaire de l'ingénieur Miroslav Chum

Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la Municipalité demande une rencontre avec monsieur Chum afin d'avoir plus de détails sur les actions à poser, le secteur analysé ainsi qu'une estimation des coûts;

Adopté unanimement.

2017-258

Règlement 385-14 (N/D C-0568)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption du projet de Règlement 385-14, règlement modifiant le Règlement 385 «Conditions de verbalisations des chemins» afin de modifier l'article 9 paragraphe 14 par l'ajout de dos-d'âne lors de la pose de revêtement bitumineux sur une nouvelle rue ou nouveau chemin.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la Municipalité procède à l'adoption du projet de Règlement 385-14, règlement modifiant le Règlement 385 «Conditions de verbalisations des chemins» afin de modifier l'article 9 paragraphe 14 par l'ajout de dos-d'âne lors de la pose de revêtement bitumineux sur une nouvelle rue ou nouveau chemin.

Adopté unanimement.

2017-259

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Rapport

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le Service des incendies. Autoriser le Maire et le Directeur général par intérim à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et le Directeur général par intérim soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-260

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Demandes
(N/D B-1444)

Dans le but de répondre au nouveau guide de la CNESST, entériner, s'il y a lieu, la décision prise de faire l'achat d'une laveuse pour les habits de combats auprès de Boivin et Gauvin au montant de 9 350 \$ + taxes.

CONSIDÉRANT qu'un rabais était accordé en faisant l'achat conjointement avec d'autres municipalités

Il est proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la Municipalité entérine la décision prise de faire l'achat d'une laveuse pour les habits de combats auprès de Boivin et Gauvin au montant de 9 350 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

2017-261

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Demande
(N/D B-1444)

Les 30 heures autorisées par la résolution 2017-180 pour effectuer l'entretien sur les camions étant épuisés, monsieur Martin Provost directeur adjoint du Service des incendies nous demande de lui accorder 10 heures supplémentaires afin de finaliser l'entretien à effectuer. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité accorde les 10 heures supplémentaires demandées par monsieur Provost afin de finaliser l'entretien sur les camions du Service des incendies;

Adopté unanimement.

2017-262

Transfert de fonds

Autoriser, s'il y a lieu, le transfert de fonds au montant de 12 492 \$, selon la liste déposée à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le transfert de fonds au montant de 12 492 \$, selon la liste déposée à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-263

Liste des comptes à payer

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 121 264,51 \$ et autoriser le Maire et le Directeur général par intérim à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer soit et est adoptée au montant de 121 264,51 \$;

QUE : le Maire et le Directeur général par intérim soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Chèques	Fournisseurs	Montants
14035	Arbraska Rawdon	240.30
14036	B & A Beaulieu	18.80
14037	Alarme P.M.C.	275.94
14038	A.M.C. informatique enr.	672.60
14039	Animation Laforge	520.61
14040	Aero-Feu	103.42
14041	Ayotte Sylvain	640.00
14042	Bélanger Sauvé	3502.80
14043	Bell Gaz Itée	165.56
14044	Boivin et Gauvin inc.	632.60
14045	Carrières P.C.M. inc.	921.32
14046	CAUCA	341.48
14047	Certilab inc.	1364.76
14048	Chambre de commerce	1161.25
14049	Chaussures Husky Itée	402.41
14050	Demouy Michel	333.41
14051	Déneigement Daniel Arpin	8416.17
14052	Develo tech inc.	5160.54
14053	Entreprises J.P. Beausoleil	206.39
14054	Entreprises Marcel Roberge	2011.05
14055	Equiparc	51.74
14056	Equipement N.C.N. Itée	505.89
14057	Extermination Yves Ayotte	264.44
14058	Félix Sécurité inc.	1064.27
14059	Gadoury Pierre-Michel	37.44
14060	Garage Durand	86.23
14061	Gene-Ripe inc.	137.97
14062	Gervais Bruno	36.79
14063	Heikalo Daniel	287.44
14064	Real Huot inc.	393.73
14065	Imprimerie R. Pinard	97.73
14066	Imprimerie Durand	287.44
14067	Imprimerie Yado	172.46
14068	Inspecteur Canin	51.74
14069	Jeux gonflables Lanaudière	1182.36
14070	Joly Benoit	15.00
14071	Kemira Water Solution Canada inc.	5314.37
14072	Korvette	374.04
14073	Labrie Jean-Christophe	94.25
14074	Le groupe Sport-Inter Plus	2277.99
14075	Leonard Nicole	554.82
14076	Lepine et frères inc.	1634.89
14077	Info Page	2191.86
14078	Les autobus Gaudreault inc.	747.34
14079	Les éditions juridiques FD	107.10
14080	Les entreprises C. Bédard inc.	467.00
14081	Les motoneiges Géro inc.	741.76
14082	Les pelouses Modeles enr.	574.88
14083	It Cloud solutions	1011.09
14084	Les Services EXP inc.	482.90
14085	Les tissus Matha	904.82
14086	Location Mille-items	293.19
14087	Logixia inc.	57.48
14088	Marquage et traçage du Québec	10203.09
14089	Martech inc.	2929.58
14090	Médias Transcontinental	596.72
14091	Metro Boucher	844.89
14092	M.R.C. de Matawinie	668.98
14093	Multimedia Matawinie	1729.80
14094	Municipalité Saint-Félix-de-Valois	533.08
14095	Municipalité Sainte-Emelie-de-l'Energie	594.26
14096	Municipalité Saint-Come	1548.25
14097	Nordikeau inc.	1422.96
14098	Patrick Morin inc.	1041.56

Chèques	Fournisseurs	Montants
14099	Pépinière Jacques Joly enr.	4961.18
14100	PG Solution inc.	915.21
14101	Pièce d'auto le Portage ltée	33.50
14102	Portes de garage Lapière inc.	741.59
14103	Produits chimiques Sany inc.	508.64
14104	Produits Shell Canada ltée	64.16
14105	Provost Martin	165.00
14106	Puits artésiens D.L. inc.	725.44
14107	Librairie Renaud-Bray inc.	31.45
14108	Renoflex inc.	27891.91
14109	Richard Caroline	150.00
14111	Rivest & fils	3487.21
14112	Science en folie centre du Québec	298.94
14113	SGSF Centre de matériaux secs	4193.25
14114	Sintra inc.	1718.88
14115	Technicom	183.95
14116	Fleetcor Canada Mastercard	21.76
14117	Xerox Canada ltée	308.93
14118	Yvon Saint-Georges inc.	1934.80
Direct	Visa Desjardins	1221.68
	TOTAL :	121 264,51 \$

Adopté unanimement.

2017-264

Appropriation de surplus général accumulé (N/D B-0289)

Modifier, s'il y a lieu, la résolution 2017-241 concernant l'appropriation du surplus général cumulé pour un montant de 256 000 \$ au lieu de 185 000 \$, au poste *Réserve, achat, bâtisse (Caisse Desjardins)*.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la Municipalité modifie la résolution 2017-241 concernant l'appropriation du surplus général cumulé pour un montant de 256 000 \$ au lieu de 185 000 \$, au poste *Réserve, achat, bâtisse (Caisse Desjardins)*.

Adopté unanimement.

2017-265

Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha (N/D B-0735)

Adopter, s'il y a lieu, une résolution pour le regroupement et l'intégration de l'office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha avec l'office municipal d'habitation de Rawdon.

ATTENDU que le projet de loi no 83 adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016;

ATTENDU que l'intégration d'offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon n'est pas prévue au projet de loi no 83;

ATTENDU que l'Office municipal de Rawdon ne veut pas s'éteindre;

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Rawdon est situé sur un autre territoire que celui de notre municipalité;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration d'offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Jean-de-Matha regroupe et intègre l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon avec tous les pouvoirs et responsabilités qui y sont rattachés selon les conditions et modalités suivantes :

- ✓ Qu'une fois regroupé, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha devient l'Office d'habitation de Rawdon, qui deviendra OH Matawinie une fois les lettres patentes modifiées;
- ✓ Que la Société d'habitation du Québec s'engage à payer toutes les indemnités de départ ou autres prévus aux employés de l'Office avant son intégration;
- ✓ Que les logements disponibles sur le territoire de la municipalité soient conservés intégralement.

Adopté unanimement.

2017-266

Caisse du Sud de la Matawinie (N/D B-0254)

Procéder, s'il y a lieu, à une demande à la Caisse du sud de la Matawinie à l'effet d'annuler le nom de madame Nicole D. Archambault comme signataire aux comptes 0300220 (municipalité) et 0390240 (bibliothèque) et d'ajouter les noms de monsieur Philippe Morin, directeur général par intérim et de madame Christine Gélinas au compte 0390240.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QU' : une demande soit déposée à la Caisse du sud de la Matawinie à l'effet d'annuler le nom de madame Nicole D. Archambault comme signataire aux comptes 0300220 (municipalité) et 0390240 (bibliothèque);

QUE : soient ajoutés les noms de monsieur Philippe Morin, directeur général par intérim et de madame Christine Gélinas directrice générale adjointe comme signataires au compte 0390240;

Adopté unanimement.

2017-267

Hydro-Québec.(N/D B-1001)

Déposer, s'il y a lieu, une demande à Hydro-Québec et Bell Canada de procéder à l'enlèvement des poteaux en double sur notre territoire, selon la liste déposée.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et Résolu

QUE : la Municipalité dépose une demande à Hydro-Québec et Bell Canada de procéder à l'enlèvement des poteaux en double sur notre territoire, selon la liste déposée;

Adopté unanimement.

2017-268

Travaux de voirie - équipement (N/D B-2044)

Suite à la recommandation du contremaître des travaux publics, procéder, s'il y a lieu, à l'achat d'une débroussailleuse / coupe herbe au montant de 513 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la Municipalité autorise l'achat d'une débroussailleuse / coupe herbe au montant de 513 \$ + taxes;

QUE : demande est faite au contremaître des travaux publics de faire un suivi sur l'outillage changé, désuet ou plus en état de marche, et d'adopter une politique de délestage de ces outils;

Adopté unanimement.

2017-269

Entreprises Marcel Roberge inc. (N/D A-0075)

Donner suite, s'il y a lieu, à la demande des Entreprises Marcel Roberge inc. à l'effet de renouveler l'autorisation d'exploiter une gravière-sablère sur une partie du lot 167.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Jean-de-Matha conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles transmette à la commission la recommandation suivante :

Conformité au règlement de zonage : La demande est conforme au règlement de zonage numéro 502 de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Matawinie no 109-2007 relatif à la protection du territoire et des activités agricoles

Critères de l'article 62 :

1. *le potentiel agricole du lot et des lots voisins* :
 - les sols de ce secteur sont classés 4 et 5
2. *les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture* :
 - moyennement utilisable
3. *les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, l'homogénéité de l'exploitation agricole et la constitution de propriétés foncières* :
 - sans préjudice agricoles additionnels significatifs

4. *les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :*

- sans préjudice agricoles additionnels significatifs

5. *la disposition d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada;*

- ne s'applique pas

6. *l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;*

- sans préjudice agricoles additionnels significatifs

7. *l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région ;*

- sans préjudice agricoles additionnels significatifs

8. *la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;*

- sans préjudice agricoles additionnels significatifs

9. *l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique ;*

- aucun effet

10. *les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie ;*

- ne s'applique pas

Espaces appropriés disponibles :

-il y existe peu d'espaces appropriés disponibles et ce, en raison des contraintes de zonage municipal et régional

*

Pour tous ces motifs, la municipalité de Saint-Jean-de-Matha est favorable à la demande déposée par les Entreprises Marcel Roberge inc.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

2017-270 Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

Fin de l'assemblée à 21 h 08

Adopté unanimement.

Normand Champagne, Maire

Philippe Morin, d.g par intérim

« Je, Normand Champagne, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».